

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé / Reçu le

24 SEP. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de ^{Grefe} Bruxelles

N° d'entreprise : **0726 892 363**

Nom

(en entier) : **NIBOCO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation Privée**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise, 343/-1 - 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Transfert du siège

Extrait des décisions de l'organe d'administration du 25 juillet 2025:

1. Transfert du siège

L'Administrateur unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société et de l'établir, à partir du 1 août 2025, à l'adresse suivant :

Chemin du Prince 424, 7050 Masnuy-Saint-Jean

L'Administrateur unique fera en sorte de modifier tous les livres et documents sociaux, de même que tous les registres et autres documents officiels et/ou publics de la Société.

2. Pouvoirs

L'Administrateur unique de la Société décide, à l'unanimité, de donner ici mandat à Monsieur Matthias De Bauw, agissant pour Ax'well SRL, dont le siège social est sis Boulevard du Souverain 24 1170 Watermael-Boitsfort, inscrite à la banque-carrefour des entreprises sous le numéro 1004501514 avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins d'accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder aux formalités requises pour la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision ci-dessus adoptée (en ce compris la signature des formulaires I et II), ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de tout autre autorité publique.

Les résolutions seront censées être adoptées à la date spécifiée sur ce document.

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 01/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).